

## Professions et lieux de travail

# **Ambulancier**

### Sur cette page

Que fait l'ambulancier?

Quels sont les principaux risques pour la santé et la sécurité des ambulanciers?

Quelles sont les mesures de prévention que l'on peut adopter?

Quelles sont les méthodes de travail sécuritaires qu'il faut connaître?

#### Que fait l'ambulancier?

Un ambulancier, un ambulancier paramédical, un travailleur paramédical ou un technicien ambulancier est une personne qui peut être appelée à intervenir dans une grande variété de situations d'urgence.

Les ambulanciers peuvent posséder un permis d'exercice dans différentes spécialités, notamment comme répondant médical d'urgence ou en soins primaires, en soins préhospitaliers avancés et en soins intensifs. Le présent document porte sur les situations générales auxquelles les ambulanciers peuvent être confrontés.

Les principales tâches des ambulanciers consistent à :

- Répondre aux appels d'urgence, notamment en cas de maladies soudaines, d'accidents (automobiles, industriels, etc.), d'effondrements de bâtiment et de désastres naturels.
- Fournir des soins médicaux d'urgence ou des soins au cours du transport du patient d'une installation médicale à une autre.
- Utiliser des techniques appropriées de premiers soins, de traitements médicaux, etc.
- Transporter les patients à l'hôpital requis ou à tout autre établissement médical afin qu'ils reçoivent les soins médicaux requis.
- Sensibiliser le public en matière de santé et de sécurité.

Quels sont les principaux risques pour la santé et la sécurité des ambulanciers?

Les ambulanciers peuvent être soumis aux risques suivants :

- Exposition à des maladies infectieuses ou contagieuses (patients ou aiguilles).
- Travail au contact de divers produits chimiques utilisés pour un traitement médical, tel que l'halothane, l'oxyde de diazote et le chlorure d'éthyle.
- Exposition à d'autres produits chimiques, pharmaceutiques et médicaux, compris à des <u>opioïdes</u>.
- Réaction allergique aux gants en latex.
- Tâches physiques s'accompagnant de <u>postures contraignantes</u>, de <u>mouvements</u> <u>répétitifs</u>, d'efforts exigeants ou d'un épuisement pouvant entraîner des blessures comme les <u>troubles musculosquelettiques</u>.
- Exposition à des <u>conditions</u> ou à des <u>températures extrêmes</u>.
- Risque de blessures dans les endroits où les ambulanciers sont appelés à se rendre.
  On compte par exemple, les incendies, les explosions, les structures et les surfaces instables, les chutes d'objets, ou le travail à proximité de véhicules en circulation, de l'eau, de grandes foules, exposition à des gaz toxiques, de situations de violence, etc.
- <u>Chutes, trébuchements et glissade</u>s, souvent aggravés par la charge d'un patient transporté sur une civière.
- Risque d'<u>accidents de véhicule motorisé</u> en raison d'excès de vitesse, de collisions, d'arrêts soudains, de mauvaises <u>conditions météorologiques</u>, etc. .
- <u>Travail en rotation</u> et journées de travail prolongées donnant lieu à de la <u>fatigue</u>.
- Périodes de <u>stress</u> psychologique intense ou de traumatisme.
- Violence et harcèlement en milieu de travail ou lors du traitement de patients hostiles.

### Quelles sont les mesures de prévention que l'on peut adopter?

L'expérience et les compétences acquises par une formation approfondie en matière de sécurité constituent la meilleure protection pour un ambulancier ou un travailleur paramédical. Voici d'autres mesures de prévention :

- <u>Se laver les mains</u> fréquemment une mesure importante pour réduire les risques d'infection.
- Connaître les <u>pratiques courantes</u> pour éviter une contamination par des pathogènes transmissibles par le sang.
- Comprendre les autres mesures pour réduire l'exposition aux maladies infectieuses, comme la COVID-19.

- Apprendre des techniques sécuritaires de <u>levage</u> comme la <u>manutention manuelle des</u> matériaux et les techniques de déplacement du patient.
- Être conscient de son environnement pour éviter de glisser, de trébucher et de tomber.
- Connaître l'environnement de travail pour éviter de trébucher et de tomber.
- Éviter d'adopter des postures contraignantes ou prendre des pauses fréquentes si ces postures ne peuvent pas être éliminées.
- Suivre un cycle de <u>quarts de travail</u> recommandé, et connaître les risques associés au travail en rotation.
- Connaître les risques associés aux espaces clos et aux environnements dangereux.
- Respecter ou établir des marches à suivre en matière de sécurité visant les personnes qui <u>travaillent seules</u>, ou dont l'objectif consiste à éviter de travailler seules dans la mesure du possible.
- S'informer au sujet du stress et du stress consécutif à un traumatisme, et envisager de participer à une séance de verbalisation ou de counseling à la suite d'un événement critique ou traumatisant.
- Faire de l'exercice régulièrement en vue de garder la forme et de diminuer les risques de blessures.

# Quelles sont les méthodes de travail sécuritaires qu'il faut connaître?

S'assurer d'avoir reçu la formation et les renseignements pertinents sur les méthodes visant à se soustraire aux divers risques professionnels en matière de santé et de sécurité. Pour en savoir plus :

- Santé et mieux-être
- Risques chimiques et SIMDUT.
- Maladies transmissibles par le sang, tel que le SIDA ou l'hépatite.
- Importance de se laver les mains.
- Blessures par piqûres d'aiguille.
- Choix, utilisation, entretien et entreposage appropriés de l'<u>équipement de protection</u> individuelle.
- Techniques sécuritaires de levage.
- Prévention des glissades, des trébuchements et des chutes.
- Protection contre les chutes.

- Travail en rotation.
- Fatigue
- Protection contre les incendies
- Travail en isolement et travail seul auprès des patients.
- Travail en toute sécurité avec des gaz comprimés.
- Recensement et évaluation des risques

#### Toujours:

- Respecter les règles de sécurité de l'entreprise.
- Connaître les marches à suivre pour signaler les risques.
- Respecter les méthodes d'entretien appropriées.

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2021-01-08

#### **Avertissement**

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.